

## Découvrez notre politique qualité <sup>[1]</sup>

Depuis toujours Novartis Pharma est engagé auprès des professionnels de santé pour favoriser le bon usage des médicaments et mettre à disposition des patients, des médicaments de qualité.

Aujourd'hui, nous réaffirmons notre volonté de délivrer aux professionnels de santé une information fiable et objective dans le respect de notre code de conduite, des codes éthiques internes à **Novartis Pharma**, notamment en appliquant la **Politique sur les Pratiques Professionnelles (P3)**, en conformité avec le Code de la Santé Publique et les règles déontologiques qui encadrent nos activités.

En octobre 2014, la nouvelle Charte de l'information par démarchage ou prospection visant à la promotion a été signée entre le Leem (Les Entreprises du médicament) <sup>[2]</sup> et le CEPS (Comité Economique des Produits de Santé) <sup>[3]</sup>. Le référentiel de certification publié par la HAS (Haute Autorité de Santé) <sup>[4]</sup> en mars 2016 et mis à jour en mars 2017 traduit en exigences opérationnelles les engagements pris dans la charte, auxquelles doivent se conformer les entreprises pharmaceutiques qui sont auditées chaque année.

Cliquez sur le lien ci-dessous pour accéder aux documents suivants :

- Référentiel de certification de l'information par démarchage ou prospection visant à la promotion de mars 2017 pour l'exploitant et le sous-traitant <sup>[5]</sup>
- Charte de l'information par démarchage ou prospection visant à la promotion des médicaments <sup>[6]</sup>

En conformité avec ce nouveau référentiel, nous nous engageons dans une démarche d'amélioration continue de la qualité au travers de notre politique qualité de l'information promotionnelle, mise en œuvre par l'ensemble des collaborateurs de Novartis Pharma SAS.

Cette politique qualité repose sur les principes suivants :

- Mettre en place un système de management de la qualité de l'information promotionnelle placé sous la responsabilité du Pharmacien Responsable ;
- Distinguer clairement ce qui relève de l'information promotionnelle et ce qui n'en relève pas et sensibiliser les collaborateurs à ces notions ;
- Développer les connaissances scientifiques des collaborateurs en charge de l'information promotionnelle ;

- Sensibiliser et former les collaborateurs à l'environnement réglementaire du médicament pour qu'ils soient conscients de l'impact de leur activité sur la qualité de l'information promotionnelle ;
- Impliquer l'ensemble de l'entreprise au moyen d'une communication dédiée et d'un comité de pilotage multidisciplinaire ;
- Organiser une revue régulière et périodique de notre activité et des indicateurs associés afin d'améliorer le système de management de la qualité.

Novartis Pharma SAS s'engage à respecter la charte et à dédier les ressources humaines, techniques, financières et organisationnelles nécessaires au respect de cette politique qualité.

[Accéder à nos règles de déontologie \(PDF 86.5 KB\)](#) <sup>[7]</sup>

[Découvrez notre politique qualité exploitant 2020 \(PDF 17.81 KB\)](#) <sup>[8]</sup>

Novartis Pharma SAS dispose également d'une politique qualité en tant qu'entreprise sous-traitante et l'obtention de son certificat en tant que sous-traitant d'activité d'information par démarchage ou prospection visant à la promotion des médicaments est en cours.

**Publish Date:**

Mercredi, 25 Avril 2018 - 3:00pm

**Accordion Type:**

Collapsible

---

**Source URL:** <https://www.novartis.fr/Decouvrez-notre-politique-qualite>

**Links**

[1] <https://www.novartis.fr/Decouvrez-notre-politique-qualite>

[2] <https://www.leem.org/>

[3] <http://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/acteurs/instances-rattachees/article/ceps-comite-economique-des-produits-de-sante>

[4] <https://www.has-sante.fr/portail/>

[5] [https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2017-04/dir3/referentiel\\_de\\_certification\\_ip\\_mars\\_2017.pdf](https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2017-04/dir3/referentiel_de_certification_ip_mars_2017.pdf)

[6] [https://www.leem.org/sites/default/files/2018-02/charte%20vm%20signee%2015%2010%202014%20%283%29\\_1.pdf](https://www.leem.org/sites/default/files/2018-02/charte%20vm%20signee%2015%2010%202014%20%283%29_1.pdf)

[7] [https://www.novartis.fr/sites/www.novartis.fr/files/F500127\\_Novartis-PharmaSAS-regles-deonto.pdf](https://www.novartis.fr/sites/www.novartis.fr/files/F500127_Novartis-PharmaSAS-regles-deonto.pdf)

[8] <https://www.novartis.fr/sites/www.novartis.fr/files/2020%20Politique%20qualite%C3%A9%20exploitant%20Novartis%20.pdf>